

Leader France fait le tour des régions

Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

13 GAL

Auvergne- Rhône-Alpes

Montant moyen
accordé aux GAL de la
région :

5.7 millions €

Le logiciel de gestion utilisé est : La région AURA dispose de son propre logiciel de dépôt. Il y a encore des soucis de communication entre GAL et PdP sur la plateforme. Les GAL ont accès aux demandes des PdP.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Les dépôts de demande de subvention sont ouvertes et les instructions ont commencé. Cependant, le volet paiement n'est pas ouvert. Aucune date n'a été communiquée pour le moment.

Particularité des GAL de la région : La région AURA dispose de GAL d'une échelle plus importante que les autres régions. Les GAL disposent de plus d'animateurs/gestionnaires et d'une enveloppe plus importante.

Difficultés rencontrées : L'AG d'AURA a demandé aux GAL de préparer le déplacement de leurs archives papiers vers leurs locaux, sans plus d'informations. Il existe aussi des tensions entre les nouveaux GAL et les anciens GAL, non reconduits.

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Il y a un grand enjeu sur l'implication du COPROG : grand territoire donc difficile de faire adhérer tous les acteurs. Il y a aussi les problématiques liées aux COPROG en hybride (logiciel de vote ?).



Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

22 GAL

Bourgogne-Franche-Comté

Montant moyen accordé aux GAL de la région :

1 800 000€

Le logiciel de gestion utilisé est : EUROPAC. Le porteur de projets dépose sa demande, et peut inviter le GAL à collaborer sur le dossier. Les porteurs doivent saisir un code GAL (s'assurer que le GAL connaît le dossier). Visibilité des GAL sur instruction en cours d'analyse / sécurité informatique

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Ingénierie : ouverture Mai 2024, Actions : Juillet 2024, Coopération : début 2025
Module instruction d'ici décembre 2024; Demande de paiement = 2025

Particularité des GAL de la région : Cofinancement régional associé obligatoire
Projets < 200 000 € HT : 80% à 100% LEADER+CRA => Pas d'autres financeurs; des OCS créés

Difficultés rencontrées : gestion du double quorum, absence de guide gestion (en cours d'élaboration AG), pas de visibilité sur calendrier de fin de gestion

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Formation, accompagnement des porteurs de projets notamment sur les réglementations, sans officiellement faire de pré-instruction



Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

21 GAL

Montant moyen
accordé aux GAL de la
région :

1 357 142,8€

Bretagne



Bretagne

Le logiciel de gestion utilisé est : logiciel AIDEN (plateforme de dépôt pour toutes les aides de la Région Bretagne avec la création d'un téléservice LEADER) – Dépôt du dossier par le porteur de projet avec un accompagnement par le GAL puis validation ou non par l'AG pour inscription en comité de programmation.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Dépôt des demandes phase 1 ouvert depuis début 2024. En attente pour l'ouverture du dépôt des dossiers de demandes d'aide (phase 2) et des demandes de paiement (phase 3)

Particularité des GAL de la région : Coût forfaitaire pour les frais salariaux + Simplification sur les seuils des coûts raisonnables + Absence cofinancement automatique + Instruction régionale + circuit assorti de dates limites + Un référent animation attribué par GAL

Difficultés rencontrées : Complexité du circuit + Application du RGPD dans le cadre de la plateforme régionale + difficultés de co-financements pour les associations + manque d'homogénéité des réponses de l'AG aux différents GAL

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Faire vivre l'esprit LEADER avec les contraintes imposées + travailler en réseau (quid du réseau rural?)



Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

23 GAL

Centre Val de Loire



**AVEC LA RÉGION
ET L'EUROPE,**
Ça bouge en Centre-Val de Loire !

Montant moyen
accordé aux GAL de la
région :

930 000€



Centre-Val de Loire

Le logiciel de gestion utilisé est : Nos Aides en Lignes (logiciel propre pour les subventions régionales, FEADER et FEDER) . Le porteur de projet peut, en théorie, déposer son projet sans l'aide du GAL ou même sans le contacter. Le GAL n'a pas accès à ce logiciel. Il n'y a pas de tableau de bord ouvert aux animateurs / gestionnaires .

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Août : Ouverture de la demande pour l'animation - gestion / Octobre : Gros retard sur la demande en ligne. (ouverture il y a 10 jours) – Flou sur les délais d'instruction et sur les demandes de paiement (1er semestre 2025 mais...)

Particularité des GAL de la région : Un pot commun de 500 000 € pour la coopération nationale et transnationale. Une liberté gardée dans notre règlement intérieur, nos stratégies, notre quorum, ... Une animation gestion subventionné grâce aux coûts unitaires.

Difficultés rencontrées : Une impression que le rôle de l'animateur et du GAL est effacé dans le processus. Un manque criant de communication avec notre AG, même si un espoir est ressorti de nos derniers échanges. Pas d'enveloppe dédiée pour du cofinancement, pas d'avance de trésorerie. Une communication imposée par la Région qui brouille le message des fonds européens.

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Organiser des INTERGAL. Rendre accessible LEADER à plus de porteurs de projet privés. Communiquer avec le slogan "L'Europe au plus proche des territoires » . Faire que le programme Leader reste un programme européen porté et géré localement sur nos GAL. Garder la main sur la gestion de nos enveloppes. Récupérer un accès au logiciel de gestion. Réflexion avec des banques/banque des territoires pour faciliter les avances de trésorerie. Être le plus transparent possible pour les « petits » porteurs de projets concernant les délais de paiement



Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

6 GAL

Corse



Collectivité
Territoriale
de Corse

Corse

Le logiciel de gestion utilisé est : Le logiciel de gestion prévu n'a pas été communiqué par l'Autorité de Gestion à ce jour. Pour le moment, les GAL envoient les dossiers par mail à l'AG.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : La sélection des GAL de Corse n'a pas encore été annoncée. Cela devrait avoir lieu dans le mois à venir.

Particularité des GAL de la région : La programmation précédente a mis des PdP dans des situations très difficiles. Le choix a été fait pour certains GAL de ne soutenir que des porteurs publics avec des fonds LEADER et d'accompagner sur d'autres fonds les PdP privés.

Difficultés rencontrées : Il y a beaucoup de retard sur cette nouvelle programmation, qui n'a pas encore commencé. Les GAL sont inquiets à propos du calendrier prévisionnel.

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Au regard du retard pris sur la nouvelle programmation, les GAL expriment un besoin de formation et d'information, notamment au niveau des guides de procédures.

Guadeloupe

La Guadeloupe compte 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Communauté d'Agglomération de CAP Excellence ;
- Communauté d'Agglomération de La Riviera du Levant ;
- Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre ;
- Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;
- Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbe ;
- Communauté de Communes de Marie-Galante.



Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

6 GAL

Montant moyen accordé aux GAL de la région :

1 121 853,50€



Guadeloupe

Le logiciel de gestion utilisé est : EUROPAC

Les porteurs de projet déposeront leurs dossiers sur la plateforme.

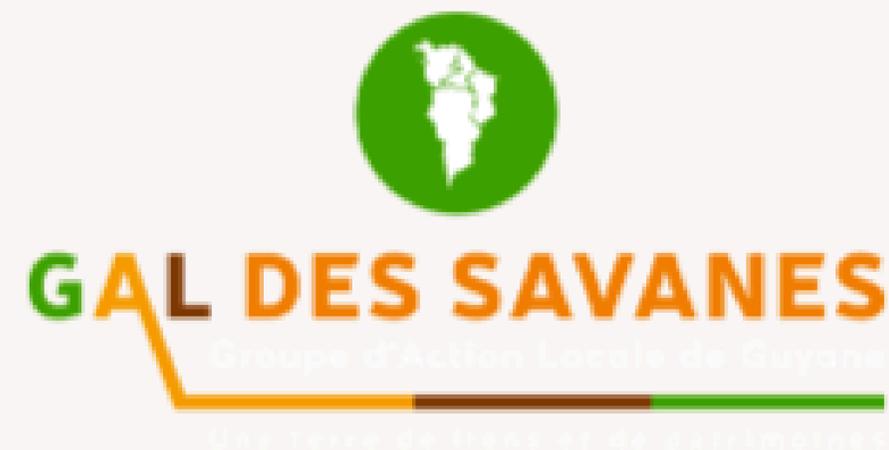
La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Début d'année 2025

Pré-dépôt LEADER possible depuis le 01 janvier 2023 à la région

Particularité des GAL de la région : La région Guadeloupe est en charge de l'instruction des dossiers et de la mise en place d'un cofinancement automatique

Difficultés rencontrées : Délais de traitement trop long et absence de fluidité d'échange entre la région et les GAL

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Besoin de simplification du circuit de gestion et de formation pour les animateurs et gestionnaires des GAL



Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

4GAL

Montant moyen accordé aux GAL de la région :

2,5 millions d'€

Guyane



Guyane

Le logiciel de gestion utilisé est : Europac. Pré-sélection : Rédaction d'une fiche projet avec le porteur de projet / Envoi de la fiche projet à l'AG. Dépôt de la demande d'aide : Aide au montage du dossier complet par le GAL et le porteur. Envoi du dossier par le porteur via le portail.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Non communiqué à ce jour.

Signature de la convention : Décembre 2024 ?

Particularité des GAL de la région : (Multifond pour l'OS5 FEDER / FEAMPA

Cofinancement conventionné avec la Collectivité territoriale et le Centre National d'Etude Spatial

Difficultés rencontrées : Délais d'instructions / Préfinancement

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Accompagnement des petits porteurs de projet, cofinancement des projets, mise en place d'une dynamique régionale, formation

Le logiciel de gestion utilisé est : Le porteur doit créer une fiche utilisateur pour ensuite pouvoir déposer la demande. Le GAL accède à la demande sur EUROPAC et communique avec le porteur sur la procédure et circuit de gestion des projets

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : JUIN 2023. La validation de l'instruction doit attendre

Particularité des GAL de la région : Tous les GAL sont instructeurs, avec supervision de l'Autorité de Gestion.

Difficultés rencontrées : Transition vers l'instruction des dossiers et connaissances des procédures Les porteurs sont confrontés à s'adapter à une nouvelle façon de construire une demande Leader Les chargés de mission devienent ou doivent devenir des "spécialistes" de nombreux sujets, souvent très techniques.

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Des sessions de formation pour les chargés de mission ont été proposées par la Region: l'utilisation d'EUROPAC, circuit de gestion, calcul aide....

Hauts de France

The background image shows a picturesque town scene. In the foreground, there is a vibrant display of purple and pink flowers, likely petunias, growing along a canal. The canal reflects the sky and the buildings. In the background, there is a row of traditional European-style buildings with gabled roofs and windows, situated along the canal. The sky is a clear, bright blue.

Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

19 GAL

Le logiciel de gestion utilisé est : EUROPAC. 5 GAL disposent actuellement d'un accès au logiciel. L'accès se fait au fur et à mesure. Les GAL sont formés au logiciel par groupe de 4/5 GAL.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Tous les GAL n'ont pas accès aux mêmes niveaux de logiciel. Le volet paiement n'est pas encore ouvert. Aucune date n'a été communiquée.

Particularité des GAL de la région : Les GAL du Pas-de-Calais ne sont plus en charge de l'instruction des projets.

Difficultés rencontrées : Les relations avec l'AG sont bonnes, mais l'obtention des informations peut être complexe. Des EntreGAL apprenantes ont été mises en place pour que les GAL posent toutes leurs questions d'un seul coup à l'AG.

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Au delà des questions techniques, il faut désormais intervenir sur le volet politique de LEADER. Il est nécessaire d'intervenir afin de simplifier les procédures.

Ile-de-France

Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

5 GAL

Montant moyen
accordé aux GAL de la
région :

1 281 200€

Le logiciel de gestion utilisé est : MesDémarches (logiciel de la Région), sur lequel les porteurs déposent leur dossier. Les GALs peuvent co-saisir le dossier sur la plateforme. Les GALs réalisent la complétude du dossier, avant instruction par la Région

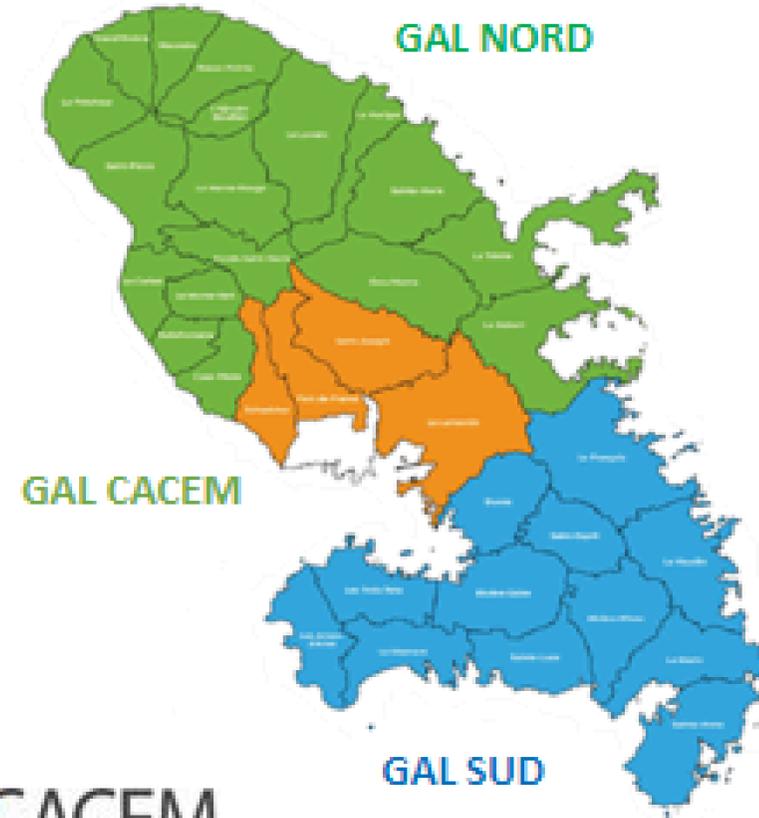
La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Dépôt des demandes de subvention ouvert depuis début 2024, dépôt des demandes de paiement prévu en mars 2025

Particularité des GAL de la région : Les GAL effectuent la complétude des dossiers.

Difficultés rencontrées : Perte des porteurs de projets privés, perte du lien avec les projets agricoles, retard d'ouverture des dépôt de demandes de paiement, trouver des cofinanceurs

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Accompagnement des petits porteurs de projet (notamment privés), cofinancement des projets, trouver des projets "non-agricoles", mobiliser les membres des comités de programmation (notamment les agriculteurs)

Martinique



Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

3 GAL



Montant moyen accordé aux GAL de la région :

1 900 000€ pour LEADER

Le logiciel de gestion utilisé est : EUROPAC (Paramétrage et tests en cours)

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : 1er trimestre 2025

Particularité des GAL de la région : multifonds FEDER-FSE+, FEAMPA, FEADER. En charge de l'instruction des dossiers LEADER, mise en place d'un cofinancement automatique de la Région

Difficultés rencontrées : Lancement tardif de l'AAC - Fiches DOMO FEADER régionales non validées- retard conventionnement

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Améliorer la collaboration entre les partenaires (GAL/AG/OP) pour une meilleure performance.

PLURIFONDS : Assurer une coordination optimale de l'utilisation des différents fonds (FEDER, FSE+, FEAMPA, FEADER).

Mayotte



Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

3 GAL

Montant moyen
accordé aux GAL de la
région :

1 080 000€

Le logiciel de gestion utilisé est : SAFRAN (dépôt pas le porteur de projet, mais devant être approuvé par le GAL pour être considéré complet par l'instructeur, accès du GAL aux dossiers en ligne)

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide :

Ouverture des dépôts des demandes d'aide : décembre 2024

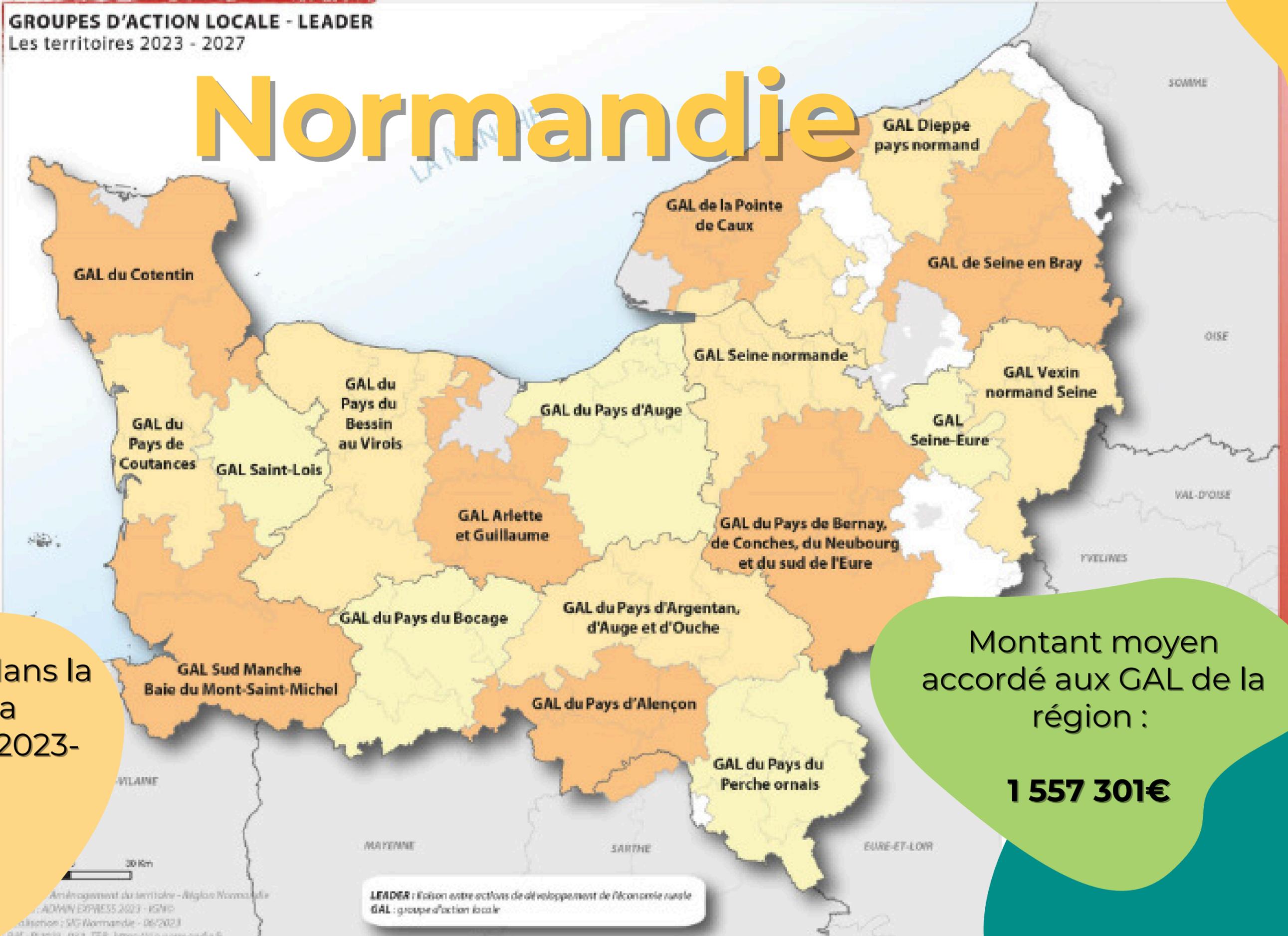
Ouverture des dépôts des demandes de paiement : fin 2025 ?

Particularité des GAL de la région : pas d'instruction par les GAL, cofinancement automatique du Conseil Départemental, mise à disposition d'une enveloppe de 150 000€ de top-up par le CD

Difficultés rencontrées : Lenteur de mise en place du PSN (plateforme de depot, de paiement...)

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : accompagnement des petits porteurs de projet, ouverture de la coopération, augmenter l'enveloppe LEADER du département

Normandie



TERRITOIRES

Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :
17 GAL

Montant moyen accordé aux GAL de la région :
1 557 301€

LEADER : l'action entre acteurs de développement de l'économie rurale
GAL : groupe d'action locale



RÉGION
NORMANDIE

Normandie

Le logiciel de gestion utilisé est : Espace des Aides AIDEN => 1 teleservice unique animation/coopération/stratégie - Dépôt des pré-demandes, demandes d'aide et demande de paiement délégué aux GAL.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : 139 pré-demandes déposées (coopération et stratégie) + 29 demandes déposées (stratégie et animation) - Instruction des demandes "stratégie" depuis le 5 août 2024 / instruction ouverte pour les demandes "coopération" et "animation" avant la fin de l'année + teleservice demandes de paiement ouvert courant octobre 2024

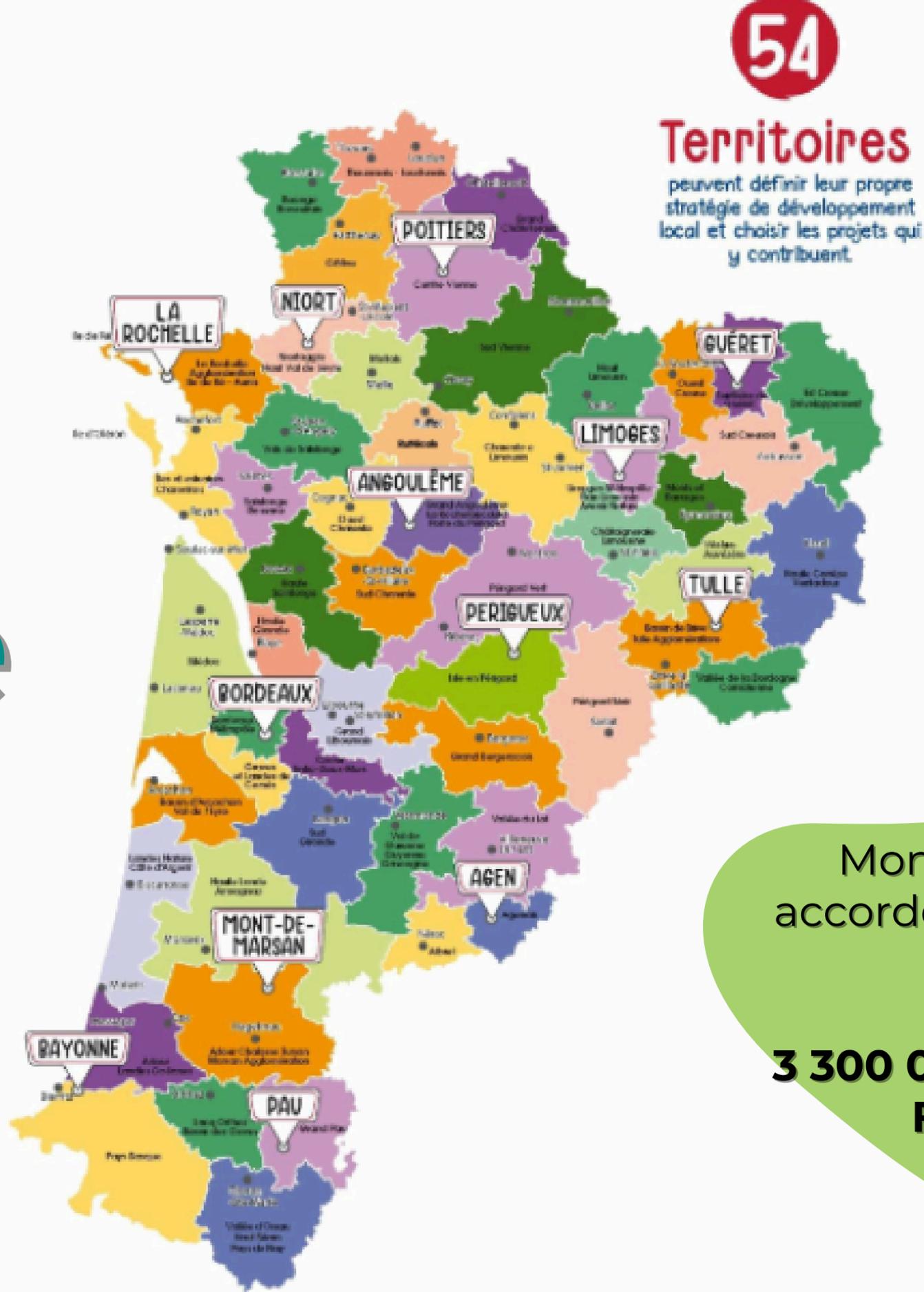
Difficultés rencontrées : Fin de programmation 2014-2020 exigeante, formation des nouveaux gestionnaires de GAL + harmonisation des règles de gestion

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Accompagnement des petits porteurs de projet, cofinancement des projets, maintien de la dynamique régionale, formation des nouveaux GAL et nouveaux gestionnaires

Nouvelle-Aquitaine

Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

54 GAL



Montant moyen accordé aux GAL de la région :

3 300 000€ (FEDER & FEADER)

Le logiciel de gestion utilisé est : Mes Démarches Nouvelle-Aquitaine (MDNA). Forte recentralisation de la responsabilité dans le circuit de gestion au niveau de la Région et renforcement du lien direct Porteur – Service Instructeur (Région).

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : ôt des demandes d'aide effectif depuis plusieurs mois

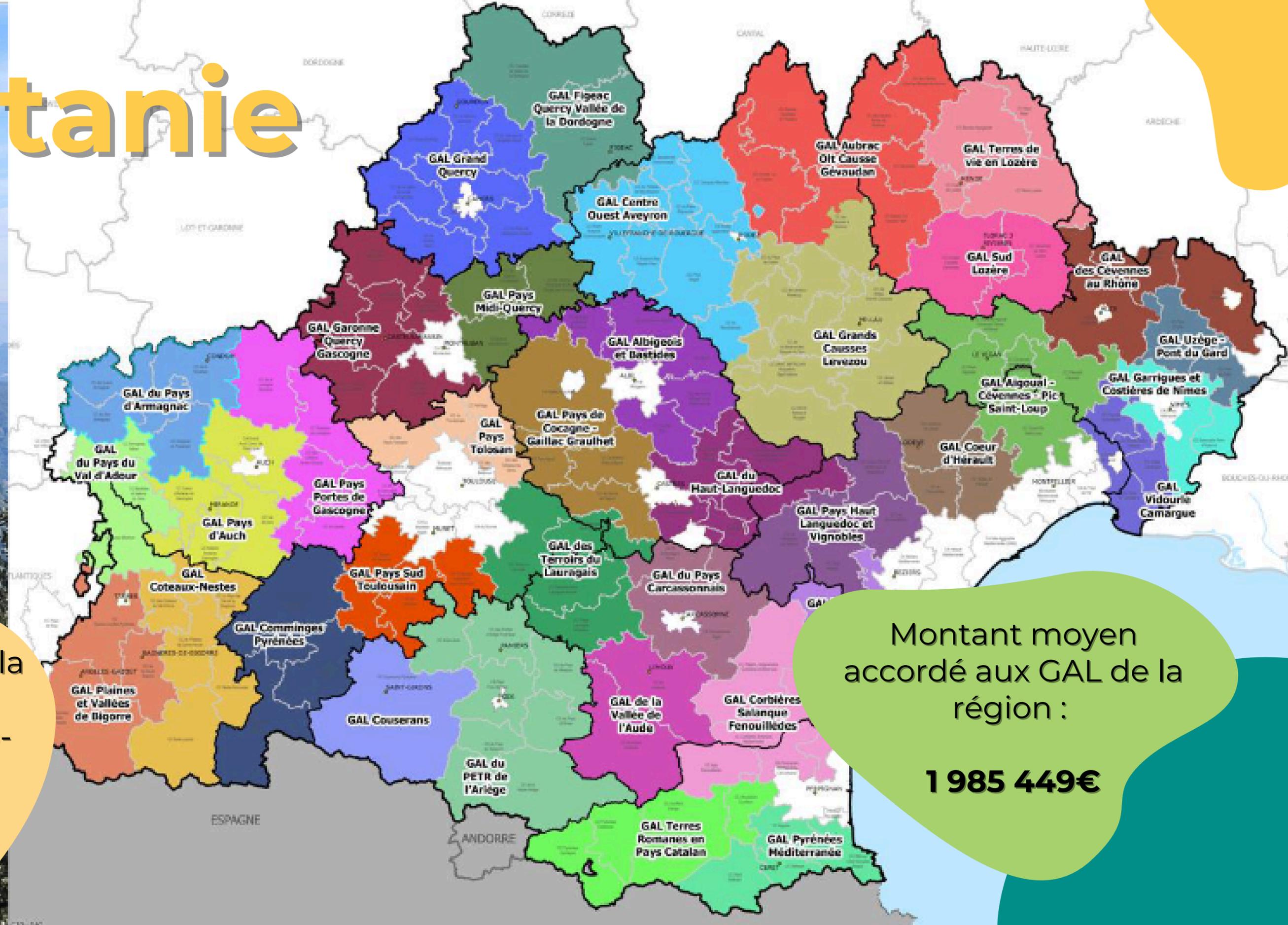
Particularité des GAL de la région : “en avance”, Multifonds, lignes de partage par thématique, incitation aux gros projets (plancher FEDER à 15 000 €)

Difficultés rencontrées : Globalement l'AG ne s'est pas appropriée la culture du développement local et insuffle sa culture administrative, politique et financière à un dispositif qu'elle souhaite davantage maîtriser (circuit de gestion recentré sur l'AG, obsession des gros projets simples, lignes de partage thématique & trous dans la raquette)

Porteurs privés toujours difficiles à mobiliser sur le FEADER

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Militer pour un retour aux fondamentaux du DLAL, remettre l'animation au centre des enjeux (formation et volonté régionale), faciliter l'accès aux petits porteurs, renforcer l'InterGAL Nouvelle-Aquitaine.

Occitanie



Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

37 GAL

Montant moyen accordé aux GAL de la région :

1 985 449€

Le logiciel de gestion utilisé est : EUROPAC. Le porteur de projet déposera lui-même sa demande de subvention accompagné ou pas du GAL. Le GAL n'aura pas d'accès direct au dossier des porteurs de projets.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Dans l'attente du démarrage, il y a eu possibilité de prédéposer des demandes. EUROPAC est ouvert depuis le 01/09/2024 pour les GAL conventionnés. Les 1ers paiements ne se feront qu'à partir du 2nd semestre 2025.

Particularité des GAL de la région : Les GAL gèrent uniquement le programme LEADER. Ils accompagnent les porteurs de projets et les dossiers sont instruits par les agents de la Région. Il n'y a pas de cofinancement automatique. Nous attendons confirmation de la possibilité d'acomptes (PP).

Difficultés rencontrées : Règles supplémentaires : Retrait occasion, reseaux secs et humides ; Seuils minimums de subvention (4000€ privé, 10000€ public) ; Taux minimal LEADER 15% ; Arrêt cofinancement des GAL par la Région et demande de cofinancement par les EPCI (90% aide publique max LEADER) ; Avance pour les GAL : quand ? Arrêt des VSP par les GAL. CP : groupes intérêt équilibrés

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Répondre au PACTE vert regional et 5 axes stratégiques régionaux ; Adéquation périmètre / stratégie GAL et CTO ; Diminuer le coût de gestion d'un dossier LEADER, part LEADER augmentée par projet ; Répartition des tâches Région / GAL : gestion / animation. Pas de reseau rural regional ni de formation à ce jour. Une visio informative par mois GAL-Région

Pays de la Loire



Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

23 GAL

Montant moyen accordé aux GAL de la région :

1 260 870€

Le logiciel de gestion utilisé est : Le circuit de gestion est le suivant =>

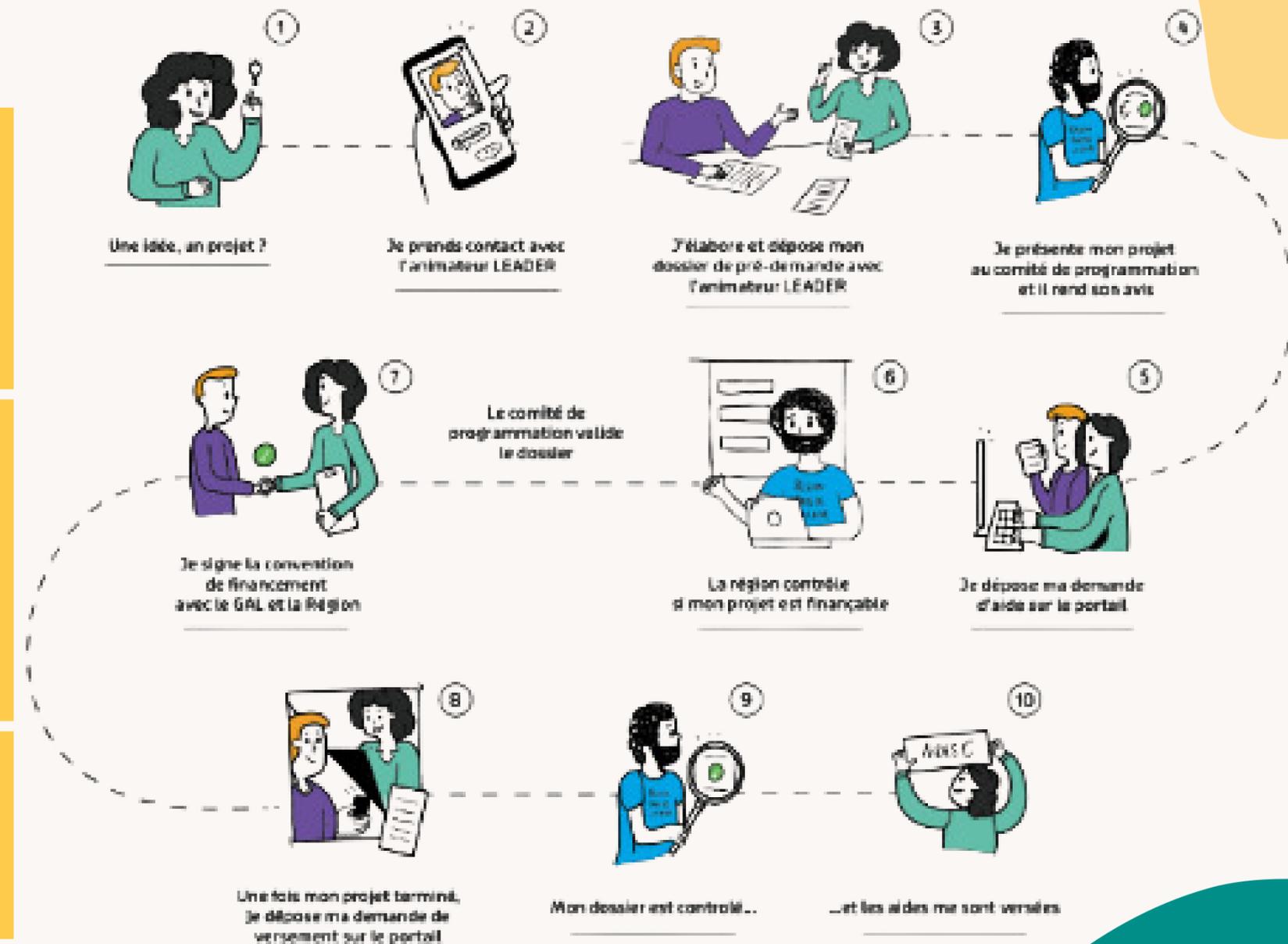
Le GAL peut agir sur le dossier numérique si le porteur l'y autorise dans l'outil. Le Rôle du GAL est de vérifier la complétude des informations déposés.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Le pré-dépôt de demande d'aide est ouvert depuis septembre 2023. Le dépôt de la demande complète est ouvert depuis fin octobre 2024 (impossible de déposer si le GAL n'a pas conventionné).

Particularité des GAL de la région : Pas de plurifonds ou d'instruction des GAL en Pays de la Loire mais une enveloppe de 10 M€ du FEDER fléché sur les territoires ruraux.

Difficultés rencontrées : Règles de gestion orientées consommation de crédits au détriment du développement local. Peu d'échanges sur l'interprétation des règles. Un calendrier de mise en œuvre qui s'aménage en fonction de la charge régionale et non au regard de l'avancement des GAL

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Maintenir un réseau des GAL. Trouver des formations hors gestion. Financer des projets de développement locaux.



Provence-Alpes-Côte- d'Azur

Nombre de GAL dans la
région pour la
programmation 2023-
2027 :

11 GAL

Montant moyen
accordé aux GAL de la
région :

18 millions €

Le logiciel de gestion utilisé est : EUROPAC

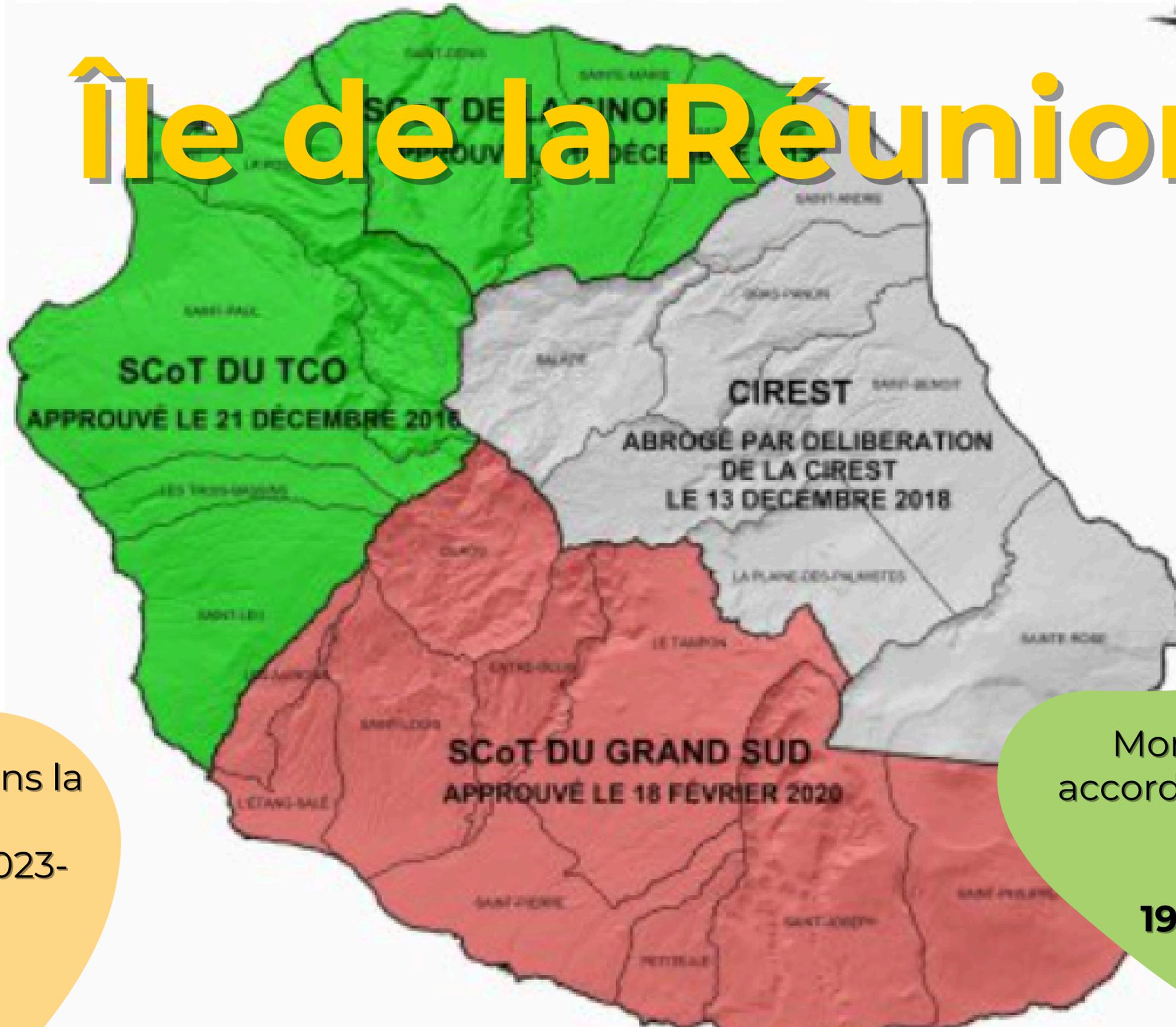
La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Depuis Juillet : ouvertures des AAP et avril 2025 pour les premiers dépôts sur EUROPAC

Particularité des GAL de la région : GAL sont Guichet Unique Service Instructeur (GUSI), bonne entente avec AG, cofinanceurs Région systématique, phase d'opportunité

Difficultés rencontrées : Risque de perdre le modèle "PACA" au regard de ce qui se passe dans les autres régions.

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Besoin de défendre le modèle nationalement. Enjeux sur la coopération Européenne.

Île de la Réunion



Nombre de GAL dans la région pour la programmation 2023-2027 :

4 GAL

Montant moyen accordé aux GAL de la région :

19 millions €

Le logiciel de gestion utilisé est : L'AG a décidé d'utiliser le logiciel EUROPAC. Les GAL suivent actuellement des formations afin de maîtriser l'outil.

La date d'ouverture ou la date estimées d'ouverture des dépôts des demandes d'aide : Les GAL étant actuellement en formation, le logiciel ne leur est pas encore accessible.

Particularité des GAL de la région : L'AG n'est pas le Conseil Régional mais le Conseil Départemental de la Réunion. Les relations avec l'AG sont bonnes, qui se déplace aux COPROG.

Difficultés rencontrées : L'AG disposait auparavant de rencontres thématiques, qui n'ont pas été renouvelées pour le moment. Néanmoins, elles devraient être reprogrammées avant la fin de l'année.

Enjeux pour les GAL de la région pour la programmation 23-27 : Malgré une volonté importante, les GAL ne parviennent pas à mettre en place une stratégie commune. Il faut travailler à la régionalisation de la fédération pour accompagner les GAL réunionnais à se structurer.